

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20191003\_2 du 3 octobre 2019**

Direction des Finances

---

L'an deux mille dix neuf, le trois octobre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le , conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur François PERROT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 32

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 2

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

### PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - François PERROT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marcelle GIMENEZ pouvoir à Sandrine GUILLEMIN

Jérémy FAVRE pouvoir à Joëlle SECHAUD

### ABSENT(ES) :

Philippe LOCATELLI

### **Objet : Attribution de crédits non affectés**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 24/09/2019

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2019, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'attribution de ces crédits selon le tableau suivant :

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 213 Article 6574	Secteur Éducation – sorties pédagogiques

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
École primaire Jean Macé	Séjour sans nuitée le 18 juin 2019 à Lyon <u>Activité</u> : sortie au Musée Gallo-romain et l'institut lumière 54 élèves 2 classes de CM1	262,98 €
École primaire Jean Macé	Séjour sans nuitée le 29 mars 2019 à Lyon <u>Activité</u> : sortie au Musée des confluences visite et ateliers – 152 élèves 6 classes de cycle 2 du CP au CE2+dispositif Ulis	740,24 €
École primaire Jean Macé	Séjour sans nuitée le 7 juin 2019 à Lyon <u>Activité</u> : sortie au Musée Mini World – 126 élèves 5 classes de maternelle (PS à la GS)	613,62 €
École primaire Jean Macé	Séjour sans nuitée le 18 juin 2019 à Lyon <u>Activité</u> : découverte de l'architecture des grands monuments lyonnais 51 élèves 2 classes de CM2	248,37 €
École primaire Jean Fontaine	Séjour sans nuitée le 20 juin 2019 à Vaulx en Velin (69) <u>Activité</u> : séance et atelier au Planétarium 19 élèves classe de CE1	92,53 €
École Primaire Jean Fontaine	Séjour sans nuitée le 14 juin 2019 à Affonx (69) <u>Activité</u> : visite de la ferme pédagogique des Loupiots 50 élèves 2 classes de maternelle de la TPS à la MS	243,50 €
École Primaire Jean Fontaine	Séjour sans nuitée le 18 juin 2019 à Salva Terra en Haute Rivoire (69) <u>Activité</u> : journée histoire médiévale au parc Salva Terra 97 élèves 4 classes d'élémentaire CE2-CM1 CE2/CM1 CM1/CM2	472,39 €
École Primaire Jean Fontaine	Séjour sans nuitée le 27 juin 2019 à Brindas (69) <u>Activité</u> : sortie au Musée guignol 47 élèves 3 classes de CP et une classe de CP/CE1	228,89 €
École Primaire Jean Fontaine	Séjour sans nuitée le 5 mars 2019 à Lyon <u>Activité</u> : sortie au Musée des confluences visite et ateliers 50 élèves 2 classes de maternelle GS-MS/GS	243,50 €
École Primaire Jean Fontaine	Séjour sans nuitée le 11 juin 2019 à Lyon Parc de la Tête d'Or <u>Activité</u> : animation pédagogique autour de la différence domestique et animaux sauvages et visite du Zoo 24 élèves classe de MS	116,88 €

École Primaire Glacière	Séjour sans nuitée le 21 juin 2019 à Charly <u>Activité</u> : visite de la ferme au Ré de Justin et activité équestre 12 élèves classe de Ulis	58,44 €
École Primaire Glacière	Séjour sans nuitée le 24 juin 2019 le Bessat (42) <u>Activité</u> : activité sportive cap oxygène 24 élèves classe de CM2	116,88 €
École Primaire Glacière	Séjour sans nuitée le 28 juin 2019 à Salva Terra (haute Rivoire 69) <u>Activité</u> : une visite au moyen âge 47 élèves classes de CE2 et CE2/CM1	228,89 €
École Primaire Glacière	Séjour sans nuitée le 4 juillet 2019 à Lyon <u>Activité</u> : visite guidée au Musée des beaux-arts et colline de Fourvière 49 élèves classes de CP/CE1.	238,63 €
École Primaire Glacière	Séjour sans nuitée le 20 mai 2019 à Fleurieux-sur-l'Arbresle (69) <u>Activité</u> : visite de la ferme des Gônes 27 élèves classe de maternelle PS/MS	131,49 €
École Primaire Glacière	Séjour sans nuitée le 2 avril 2019 à Fleurieux-sur-l'Arbresle (69) <u>Activité</u> : visite de la ferme des Gônes 53 élèves 2 classes de maternelle PS/GS et MS/GS	258,11 €
École Primaire Ampère	Séjour sans nuitée le 13 juin 2019 à Chaponost Ferme du Milon <u>Activité</u> : sortie dans une ferme pédagogique 92 élèves 4 classes de maternelle.	448,04 €
École primaire Jules Ferry	Séjour sans nuitée le 28 juin 2019 à Marcy l'étoile <u>Activité</u> : Activité naturelle au parc de la Croix Laval 54 élèves classes d'élémentaire de CP et Ulis	262,98 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 006,36 €</b>

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 04 Article 6574	Secteur échanges associatifs et scolaires jumelages

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin-Veritas	Echange scolaire du 15 au 22 mars 2019, avec BOLOGNE	684,29 €
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin-Veritas	Echange scolaire du 28 mars au 9 avril 2019, avec MADRID	1084,40 €
Collège Pierre-Brossolette	Echange scolaire du 4 au 12 avril 2019, avec NÜRTINGEN	589,68 €

Lycée du parc Chabrières	Echange scolaire du 4 au 12 avril 2019, avec NÜRTINGEN	684,36 €
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin-Veritas	Echange scolaire du 4 au 12 avril 2019, avec NÜRTINGEN	926,32 €
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin-Veritas	Echange scolaire du 22 au 27 mai 2019, avec BIELEFELD	631,55 €
Cité scolaire parc Chabrières	Echange scolaire du 6 au 13 avril 2019, avec CASTEL VOLTURNO (Naples)	500,00 €
MUSIC 85	Nürtingen : participation au festival du Saamlung Domnick, du 6 au 7 juillet 2019	500,00 €
CISGO volley ball	Tournoi de volley ball des villes jumelles, du 12 au 15 juillet 2019	732,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 332,60 €</b>

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 422 Article 6574	Dispositif Ville, Vie, Vacances

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
ACSO	Journée sport et sensation été 2019	800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>800,00 €</b>

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 422 Article 6574	Projet Fonds d'Initiatives Locales

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
ACSO – Conseil Citoyen	Après midi d'auto réparation	600,00
ACSO	Soirée de fin d'année pour les jeunes oullinois « Tropical Summer »	600,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 200,00 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Alain GODARD - Damien BERTAUD

**APPROUVE** l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 13 338,96 € (treize mille trois cent trente huit euros et quatre-vingt seize centimes).

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2019, au chapitre 65.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216901496-20191003-20191003\_2-DE

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Affichage :

du / / au / /

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**

**L'an deux mille dix neuf, le trois octobre**

**Pour extrait certifié conforme,**

**Clotilde POUZERGUE**

**Maire**

**Conseillère métropolitaine**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*